

## Inscription à l'IEJ de Paris 1

Par **fleurmelo**, le **28/09/2018** à **22:44**

[smile3][smile3]Bonsoir à tous,

Je suis nouvelle sur ce forum et récemment diplômée d'un Master 2. J'envisage pour cette année une préparation à l'examen du CRFPA. Pour ce faire, j'aimerais m'inscrire à l'IEJ de Paris 1.

J'ai toutefois une question : les places sont-elles limitées ? Je ne trouve aucune information en ce sens sur le site internet de l'université. Néanmoins, je trouve des témoignages qui me laissent penser qu'il en est ainsi, à titre d'exemple sur ce forum :

<http://www.juristudiant.com/forum/inscription-iej-paris-1-pantheon-sorbonne-t31883.html>

Pourriez-vous m'éclairer sur ce point s'il vous plaît ?

Je vous remercie par avance et vous souhaite une excellente soirée. [smile3][smile3]

Par **Syagrius**, le **29/09/2018** à **11:36**

Bonjour,

Je viens moi aussi d'obtenir mon master et je souhaite m'inscrire à l'IEJ de Paris 1 pour y préparer le CRFPA.

D'après ce que j'ai compris, il faut distinguer deux situations :

- si tu es originaire de Paris : ton inscription est de droit ;
- si tu es originaire d'une autre faculté (région parisienne ou province) : tu dois faire une demande d'admission préalable en candidatant à partir du 15 octobre.

Pour ma part, je suis dans la seconde situation. D'après ce que j'ai lu, si tu n'attends pas les derniers jours pour candidater, il n'y a aucune raison pour qu'on refuse ton admission.

Par **Elroy**, le **30/09/2018** à **00:33**

Oui c'est ça, si tu n'es pas originaire de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), il faut que tu poses ta

candidature pour pouvoir t'inscrire à l'IEJ.

Mais visiblement, il n'y a pas de raison que l'on te refuse l'inscription si tu ne t'y prends pas trop tard...